

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 7 JUILLET 2020 À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absent :

- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invités :

- Madame valerie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2), le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire dans tout ou partie du territoire québécois lorsqu'une menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU QUE cette pandémie constitue une menace réelle grave à la santé de la population qui exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi ;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 119 de cette loi, l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement vaut pour une période maximale de dix jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé pour d'autres périodes maximales de dix jours ou, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, pour des périodes maximales de 30 jours ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 121 de cette loi, la déclaration d'état d'urgence sanitaire et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés ;

ATTENDU QU'au cours de l'état d'urgence sanitaire, malgré toute disposition contraire, le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux si elle a été habilitée, peut, sans délai et sans formalité, prendre l'une des mesures prévues aux paragraphes 1° à 8° du premier alinéa de l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 et jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 ;

ATTENDU QUE, par les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 223-2020 du 24 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 496-2020 du 29 avril 2020 et 500-2020 du 1er mai 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE, par les arrêtés numéros 2020-003 du 14 mars 2020, 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-005 du 17 mars 2020, 2020-006 du 19 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-009 du 23 mars 2020, 2020-010 du 27 mars 2020, 2020-011 du 28 mars 2020, 2020-012 du 30 mars

2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-018 du 9 avril

2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-021 du 14 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-025 du 19 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020 et 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-042 du 4 juin 2020, 2020-043 du 6 juin 2020, 2020-044 du 12 juin 2020, 2020-045 du 17 juin 2020 et 2020-047 du 19 juin 2020, sauf dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continuent de s'appliquer jusqu'au 8 juillet 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin; QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit habilité la ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'état d'urgence sanitaire pour une période de huit jours ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Santé et des Services sociaux : Ceci est la version administrative du décret numéro 501-2020 du 8 juillet 2020. En cas de divergence, la version qui sera publiée à la Gazette officielle du Québec prévaudra.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huit clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et que le public est autorisé dans la mesure où la distanciation est possible ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ**, appuyé et **RÉSOLU** unanimement : Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue en salle et que le public est autorisé dans la mesure où la distanciation est possible ;

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h20.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juin 2020
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
 - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a. Forfait avocat
 - b. Lignage de rue
 - c. Contrat infotech
 - d. Entretien des bornes fontaines
14. Demandes
 - a. Proposition de madame Marie Boily, invitée au conseil
15. Affaires courantes
 - a. Liste des permis
 - b. Nettoyage du fossé dans le virage de la 218
16. Affaires nouvelles
 - a. Projet mairie-bibliothèque
17. Règlements
 - a. Avis de motion pour la modification du règlement général harmonisé. Annulé
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juin 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 02 juin 2020.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 02 juin 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- La municipalité a officiellement acheté le bâtiment au 219 Principale, à Sainte-Cécile-de-Lévrard, anciennement caisse Desjardins.
- L'abat poussière a été étendu sur les routes de gravelle.
- Le nettoyage des plates-bandes et le repiquage de plantes comestibles a été fait par madame Amélie Hardy Demers.
- Le ponceau sur le rang Saint-François-Xavier a été remplacé.
- De l'asphalte a été étendu.
- Période de chaleur accablante : la DG et l'inspecteur municipal ont été mobilisés et d'astreinte pendant la fin de semaine du 20 juin 2020.

8. RAPPORT DU MAIRE

Rien à cet item

9. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

En conséquence de la situation liée à la Covid,19 le rapport financier n'est pas encore sorti. Les chiffres seront présentés au conseil municipal d'août

10. RAPPORT DES COMITÉS

a. Bibliothèque

Juin 2020

- Visioconférence, *Séance information et questions réponses – Réouverture phase 4*, le 30 juin avec le Réseau biblio
- Travail sur la réouverture de la bibliothèque, voici notre plan réouverture :
 - Nouvelles mesures phase 4 : vendredi 3 juillet
 - Ouvrir 2 jours semaines (le mardi et vendredi) au lieu de 3 jours
 - Offrir un service de livraison de livres à domicile 1 / semaine

Projet biblio

- Achat de la caisse (11 juin)
- Élaboration d'un communiqué pour annoncer le projet (diffusé 8 juillet)
- Finalisation des plans par les architectes et ingénieurs
- Préparation pour appels d'offres (début 8 juillet)

b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

Rien à cet item

c. Régie de la gestion des déchets

Prochaine réunion le 14 juillet à Bécancour

d. Régionalisation de l'aréna

Rien à cet item.

e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Alyson Baril revient travailler dans le cadre des emplois étudiant pour organiser des activités.

11. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2253-07-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 47 313.51 \$

Fournisseurs	Description	Montant
Infotech	Contrat annuel	4857.69 \$
Hydro Québec	Lumière de rue	138.67 \$
Excavation Denis Demers inc.	Voyage de pierre et heures de pelles	5 087.06 \$
Hélène Lambert	Ménage juin 2020	164.00 \$
Industrielle Alliance	RVER juin 2020	207.34 \$
Le Sagittaire	Fourniture bureau et Impression journal	596.58 \$
MRC de Bécancour	Repérage fibre optique	255.45 \$
Pavage Veilleux	Pavage ponceau	6 285.11 \$
RIGIDBNY	Ordure juillet et aout 2020	4370.00 \$
Sogetel	Téléphone bureau, biblio et Internet salle	337.73 \$
Ville de Bécancour	Pinces de désincarcération	55.00 \$
Groupe Ultima	Assurance 219 Principale	679.00 \$
Eurofins EnvironneX	Analyse	110.96 \$
Métro Dubuc	Livraison épicerie	17.25 \$
Revenu Québec	Remise de l'employeur	1 820.16 \$
Revenu Canada	Remises de l'employeur	662.04 \$
Ville de Nicolet	Cour municipale	229.24 \$
Groupe Archambault	Achat livres	216.78 \$
Carole Salvail	Permis juin	75.00 \$
Béton Crête	Béton de remblais	4 915.18 \$
Centre bureautique	Copies facturables	97.65 \$
SPAM informatique	Office 365	677.43 \$
Renaut Bray	Achat livres	780.17 \$
Buropro	Achat livres	434.53 \$
Édouard Paquette	Nettoyage de rues	603.62 \$
Un à Un architectes	Honoraires	11 003.11 \$
Armoire aux légumes	Achat plantes	32.50 \$
Fond d'information	Avis de mutation	5.00 \$
Total		47 313.51 \$

ADOPTÉE

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

12. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2254-07-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 26 642.31 \$ dont 9 609.61 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Saint-Pierre-les-Becquets	Billet municipal	820.59 \$
Poste Canada	Timbres et avis	142.62 \$
Patricia Blanchette	Dépôt notaire achat caisse	13 777.00 \$
Mario Demers	Allocation de dépenses de camion	424,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 868.49 \$
Salaire	Salaire net mai 2020 + salaires élus	9 609.61 \$
	TOTAL :	26 642.31 \$

13. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Permis	105.00 \$
Assurance Amélie Hardy Demers	705.99 \$
Dépôt PAVL	14 000 \$
Publicité Info-Cécilois	20.00 \$
Taxes 2019-2020	80 092.20 \$
Médaille chien	92.00 \$
TOTAL :	95015.19 \$
Taxes à recevoir	117 356.00 \$

14. DÉPENSES À APPROUVER**a. Forfait avocat**

ATTENDU QUE la demande pour chercher une nouvelle firme d'avocat avait été faite par les conseillers au conseil municipal de juin ;

ATTENDU QUE deux firmes ont proposé leurs services ;

ATTENDU QUE les conseillers ont choisi la firme Bélanger Sauvé pour les services proposés, le prix modique et que leur représentant, Maitre Marc Roberge connaît parfaitement les défis de la région pour avoir été impliqué à plusieurs niveaux dans le milieu communautaire ;

ATTENDU QUE le contrat de service offert est de cinq cents dollars (500.00\$) taxes en sus pour un an ;

Rés.2255-07-20

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **APPUYÉ** à l'unanimité par les conseillers présent d'adhérer au service de consultation express pour l'année 2020 et de retenir en conséquence les services de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., selon les termes de la lettre du 2 juillet 2020 ;

ADOPTÉE

Il est également demandé par les conseillers de rencontrer Maitre Marc Laberge afin de faire connaissance au conseil municipal de septembre.

b. Lignage de rue

ATTENDU QUE du lignage de rue est manquant sur plusieurs tronçons de la municipalité suite à l'asphaltage en 2019, deux entreprises ont été invitées à proposer leurs services de lignage ;

ATTENDU QUE l'entreprise Lignco, de Bécancour a répondu à la demande de soumission ;

Rés.2256-07-20

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **APPUYÉ** à l'unanimité par les conseillers présents, de mandater la firme Lignco pour effectuer le lignage manquant sur 11,4 kilomètres pour la somme de 3 876.00 \$ (trois mille huit cent soixante-seize dollars) taxes en sus ;

ADOPTÉE**c. Contrat Infotech**

ATTENDU QUE la firme Infotech propose le renouvellement du contrat annuel de soutien pour le logiciel de gestion municipal SYGEM ;

Rés.2257-07-20

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **APPUYÉ** à l'unanimité par les conseillers présents de renouveler le contrat pour la somme de quatre mille deux cent vingt-cinq dollars, taxes en sus (4225.00\$)

ADOPTÉE**d. Entretien des bornes fontaines**

ATTENDU QUE le SSIRMRCB a fait une demande de soumission pour l'entretien des bornes fontaines auprès de plusieurs entreprises, pour les municipalités de Parisville, Deschailons-sur-Saint-Laurent, Saint-Sylvère et Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

ATTENDU QUE le regroupement de municipalités permet d'obtenir de meilleurs prix ;

ATTENDU QUE c'est l'entreprise Aqua Data qui a été mandatée pour l'entretien des bornes fontaines ;

Rés.2258-07-20

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents, de mandater l'entreprise Aqua Data pour l'entretien des bornes fontaines pour la somme de trois cent soixante-dix-sept dollars (377.52 \$) par an pour onze (11) bornes fontaines ;

15. DEMANDES

a. Proposition de madame Marie Boily, invitée au conseil

Madame Boily, résidente de Sainte-Cécile est venu pour faire une offre d'achat sur le terrain du 245, principale. Après discussion, Madame Boily va faire une proposition par écrit et le conseil pourra lui faire une contre-proposition.

16. AFFAIRES COURANTES

a. Liste des permis

6 permis de rénovation et un permis de construction ont été délivrés en mai 2019 d'une valeur approximative de 40 000 \$.

b. Nettoyage des fossés sur la route 218

Le MTQ a procédé au nettoyage des fossés dans le virage sur la route 218. Ils ont pris soin de curer et d'enlever complètement les roseaux qui obstruent la visibilité. Ce nettoyage devrait être efficace plusieurs années.

17. AFFAIRES NOUVELLES

a. Projet mairie-bibliothèque

Le conseil municipal a assisté à une présentation du projet du nouveau bureau municipal et Bibliothèque lundi le 6 juillet 2020. L'architecte Vincent Leclair a fait sa présentation par vidéo conférence. Il a expliqué en détail toutes les modifications qui vont être apportées au bâtiment.

Après réflexion et discussions des conseillers, monsieur Pierre Carignan demande une modification : les fenêtres vont être changées et il aimerait des fenêtres triple épaisseur plutôt que des doubles.

La demande va être transmise à l'architecte avant le dépôt du document de soumission sur SEAO.

18. RÈGLEMENTS

a. Avis de motion pour la modification du règlement général harmonisé. ANNULÉ

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.2259-07-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21h.

Simon Brunelle, maire

Valérie Giguière, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim